



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service Prospective Planification
Habitat

Dossier suivi par :
Aurélie Hugue
Tél. : 05.49.06.89.67
aurelie.hugue@deux-sevres.gouv.fr

ARRÊTÉ
portant approbation de la carte
communale de SCILLE

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L124-1, R 124-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Scillé en date du 31 août 2009, prescrivant l'élaboration d'une carte communale ;

Vu l'arrêté municipal du 21 avril 2015 soumettant à enquête publique le projet de carte communale, enquête publique qui s'est déroulée du 12 mai 2015 au 12 juin 2015 ;

Vu les conclusions du commissaire enquêteur ;

Vu le dossier approuvé par délibération du conseil municipal en date du 2 juillet 2015 ;

Vu le rapport du Directeur départemental des territoires ;

Considérant que la carte communale de Scillé peut être approuvée, par arrêté préfectoral, conformément aux dispositions de l'article L124-2 du code de l'urbanisme ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

Article 1^{er} : Accord est donné à l'application d'une carte communale sur le territoire de la commune de Scillé, telle qu'elle résulte du dossier annexé au présent arrêté.

Article 2 : Les dispositions visées à l'article L111-1-2 du code de l'urbanisme sont suspendues à compter du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Deux-Sèvres et mention sera faite en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département des Deux-Sèvres.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres, Monsieur le Maire de Scillé, et Monsieur le Directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation leur sera adressée.

NIORT, le 02 SEP. 2015

Le Préfet,

Pour le Préfet, et par délégation,
le Secrétaire Général,



Simon FIEET